



La Commission recommande de renforcer les mesures relatives aux environnements sans fumée afin de mieux protéger la santé publique *

Brussels, le 17 septembre 2024

La Commission a recommandé aujourd'hui de **mieux protéger les personnes contre les effets de la fumée et des aérosols secondaires** grâce à la révision de la [recommandation du Conseil relative aux environnements sans tabac](#).

La [nouvelle initiative](#) recommande aux États membres d'**étendre les politiques en faveur d'environnements sans fumée aux principaux espaces extérieurs**, afin de mieux protéger les citoyens de l'UE, **en particulier les enfants et les jeunes**.

Ces espaces comprennent les **espaces de loisirs extérieurs où les enfants sont susceptibles d'être regroupés**, tels que les aires de jeux publiques, les parcs d'attractions et les piscines; les espaces extérieurs reliés aux établissements de soins de santé et d'enseignement; les bâtiments publics; les établissements de services; et les arrêts et gares de transport.

La recommandation recommande également aux États membres d'**étendre les politiques en faveur d'environnements sans fumée aux produits émergents** tels que les produits du tabac chauffés (PTC) et les cigarettes électroniques, qui touchent de plus en plus les très jeunes utilisateurs. Cette évolution intervient après que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a [souligné](#) les effets négatifs de l'exposition aux émissions secondaires en liaison avec ces produits émergents, y compris d'importants problèmes respiratoires et cardiovasculaires.

La Commission encourage également les **États membres à échanger leurs meilleures pratiques** et à **renforcer la coopération internationale** afin de maximiser l'impact des mesures prises dans l'ensemble de l'UE. La Commission apportera un soutien au moyen d'une subvention directe d'un montant de **16 millions d'euros** au titre du programme «L'UE pour la santé» (EU4Health) et **80 millions d'euros** au titre du programme «Horizon» ont déjà été consacrés au renforcement de la lutte contre le tabac et la nicotine ainsi qu'à la prévention de la dépendance. La Commission élaborera également une **boîte à outils de prévention** pour soutenir la protection de la santé des enfants et des jeunes.

Les **États membres sont destinataires** des recommandations formulées aujourd'hui pour mieux protéger les personnes contre l'exposition à la fumée et aux aérosols secondaires. Étant donné que la politique de santé relève de la compétence des États membres, ils sont invités à mettre en œuvre ces recommandations au moyen de leurs **propres politiques**, comme ils l'entendent, c'est-à-dire en tenant compte de leur situation et de leurs besoins nationaux.

Contexte

Le plan européen pour vaincre le cancer s'est fixé pour objectif de créer une «génération sans tabac» d'ici à 2040, de sorte à **réduire la part de la population consommant du tabac à moins de 5 %**. La proposition présentée aujourd'hui représente une nouvelle avancée dans les efforts visant à **améliorer la santé préventive**. Elle soutient également la dénormalisation de la consommation de tabac et de produits émergents.

Le tabac est le principal facteur de risque de cancer, plus d'un quart des décès dus au cancer étant attribué au tabagisme dans l'UE, en Islande et en Norvège. Les [environnements sans fumée](#) ont eu des répercussions positives sur le nombre de décès et d'autres indicateurs de santé (tels que les crises cardiaques dans l'ensemble de la population et l'amélioration de la santé respiratoire).

En particulier, la recommandation d'aujourd'hui couvre les **produits émergents** tels que les produits du tabac chauffés (PTC) et les cigarettes électroniques. Ces produits ont fortement **augmenté leur part de marché**. Ils sont souvent marqués d'allégations trompeuses liées à leur prétendue sécurité ou utilité en tant qu'outils de sevrage tabagique. Toutefois, leurs effets nocifs potentiels sont graves, et leurs utilisateurs peuvent devenir dépendants de la nicotine et finir souvent par utiliser à la fois du tabac traditionnel et des produits émergents.

La recommandation **étend également la couverture des politiques en faveur**

d'environnements sans fumée aux principales zones extérieures. Il s'agit notamment des aires de jeux publiques, des parcs d'attractions, des piscines, des arrêts et gares de transport, des espaces extérieurs reliés aux établissements de soins de santé et d'enseignement, ainsi que des bâtiments publics.

Pour en savoir plus:

[Proposition de recommandation du Conseil relative à un environnement exempt de fumée et d'aérosols](#)

[Questions et réponses sur les environnements sans fumée](#)

[Plan européen pour vaincre le cancer](#)

[Programme «L'UE pour la santé» \(EU4Health\)](#)

[Programme Horizon Europe](#)

[Fiche d'information: Plan européen pour vaincre le cancer:](#)

* Mis à jour le 19.9.2024.

IP/24/4682

Quotes:

"De nombreux cancers et autres maladies peuvent être totalement évités par de simples modifications de nos modes de vie et de nos environnements. La recommandation présentée aujourd'hui marque une nouvelle étape essentielle pour atteindre les objectifs du plan européen pour vaincre le cancer et faire en sorte que la santé des citoyens soit au cœur de la politique de l'UE. Nous avons déjà vu les avantages des environnements sans fumée; la recommandation présentée aujourd'hui porte ces avantages à un nouveau niveau et améliore nos efforts globaux en matière de santé préventive."
Margaritis Schinas, vice-président chargé de la promotion de notre mode de vie européen - 17/09/2024

"Chaque année dans l'UE, 700 000 personnes décèdent en raison de la consommation de tabac, dont plusieurs dizaines de milliers en raison de la fumée secondaire. Au sein de l'Union européenne, nous avons le devoir de protéger nos citoyens, en particulier les enfants et les jeunes, contre l'exposition à la fumée et aux émissions nocives. Aujourd'hui, nous mettons en œuvre une nouvelle action clé du plan européen pour vaincre le cancer et franchissons une étape importante vers la réalisation de notre objectif consistant à créer une «génération sans tabac» dans l'UE d'ici à 2040."
Stella Kyriakides, commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire - 17/09/2024

Personnes de contact pour la presse:

[Stefan DE KEERSMAECKER](#) (+32 2 298 46 80)

[Laetitia CLOSE](#) (+32 2 296 70 73)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related media

 [World No Tobacco Day](#)